



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
Hainaut

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : *5^{ème} Boulevard de la République*

PROPRIETAIRE : *M. SONOVI*

Adresse : *5^{ème} Boulevard de la République*

DEMANDEUR : *HANSART*

Adresse : *54 R. Des Hauts de l'Etat*

INSTALLATEUR : *6780 G. Pinnel*

Adresse : *435 721 242*

TVA ou CI : *435 721 242*

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n° : _____
Index : _____

Date du contrôle : *13/01/09* Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr. ; Type locaux : *Habitat*

Début travaux : Fondations avant après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 2x130 V Protection raccordement 50 A *mod*

Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type 3A10,3A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 26 ; RA : 95 Ohm; RI tot 12 MOhm

Facteurs d'influences externes : _____

DESCRIPTION : *voir schémas unifiés et abréviations*

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : *NEANT*

NOTES :

- 80 ampères non installés => liaisons équipotentielles en attente
- 50 ampères 50/4200 volts non installés
- absence de prises pressées et coupes non utilisées

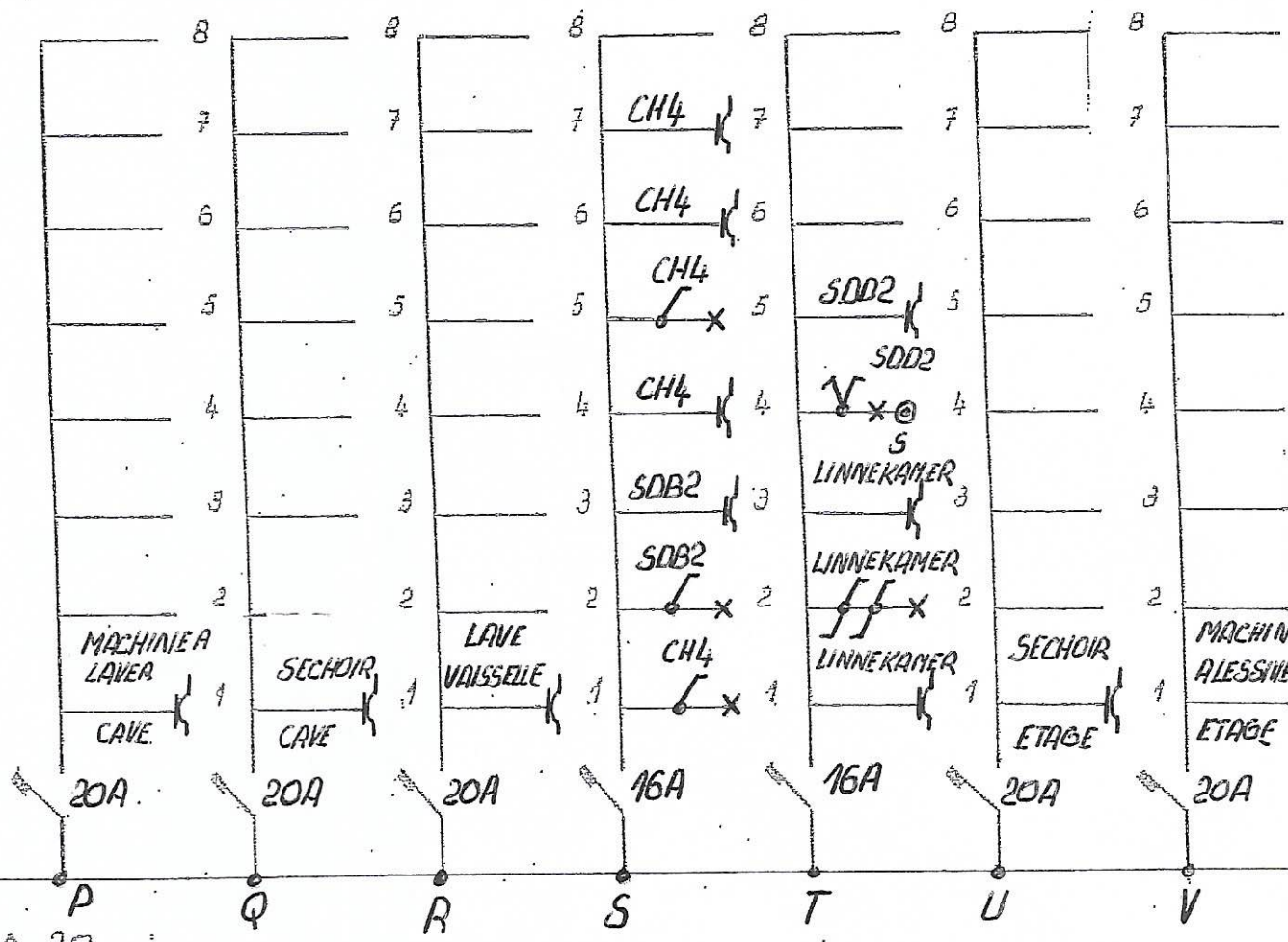
PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

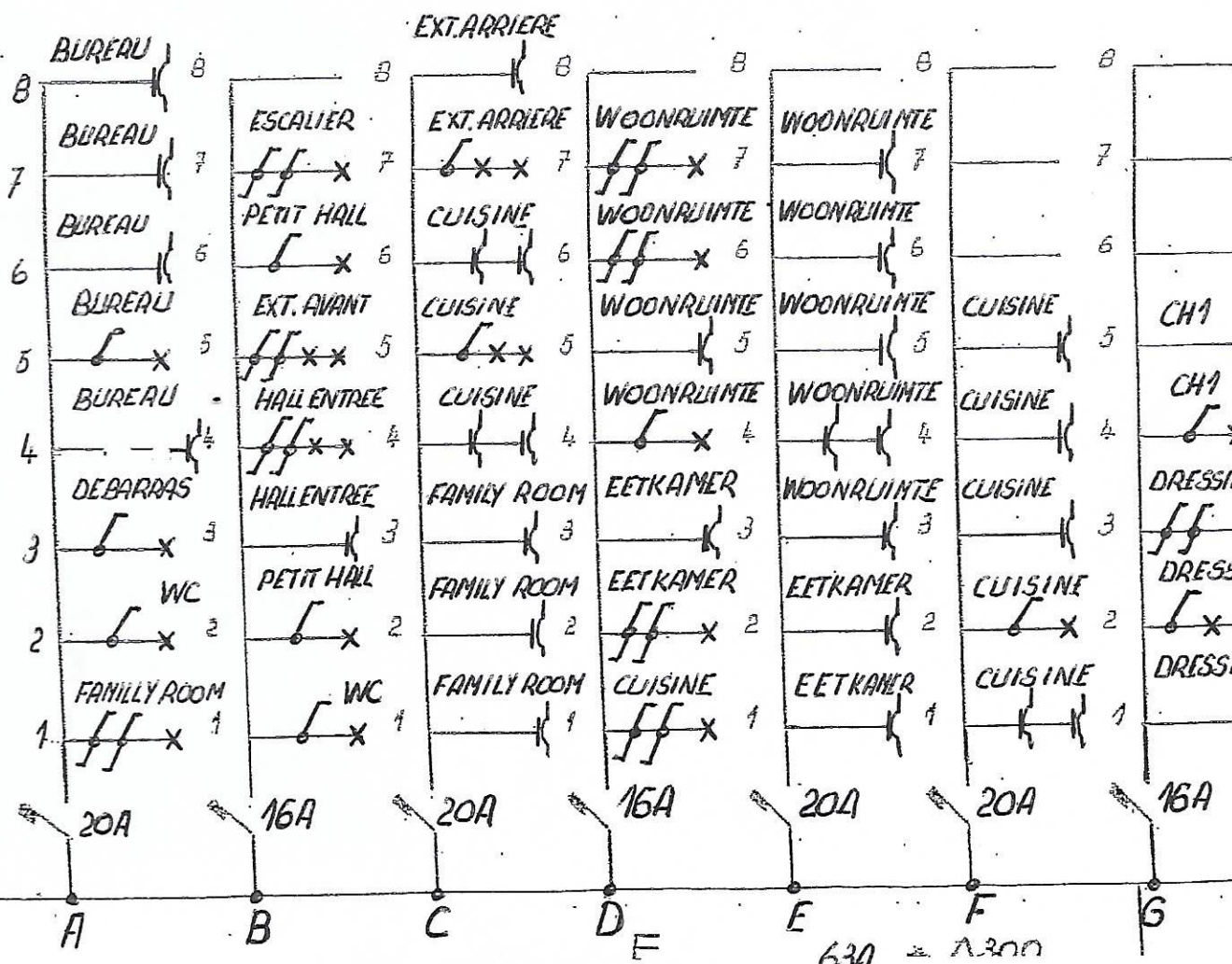
CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *13/01/09* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

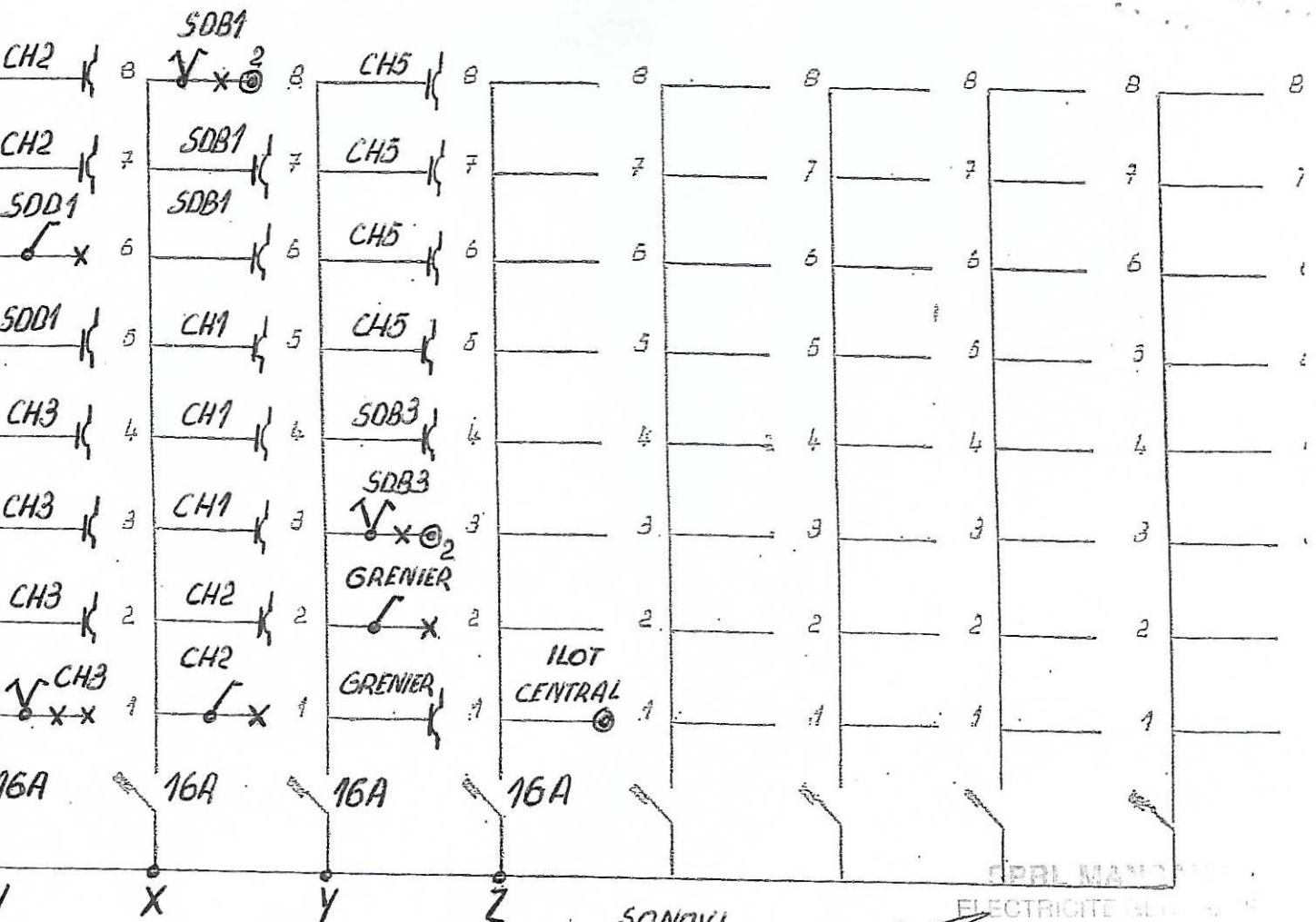
Le directeur,



63A Δ 30

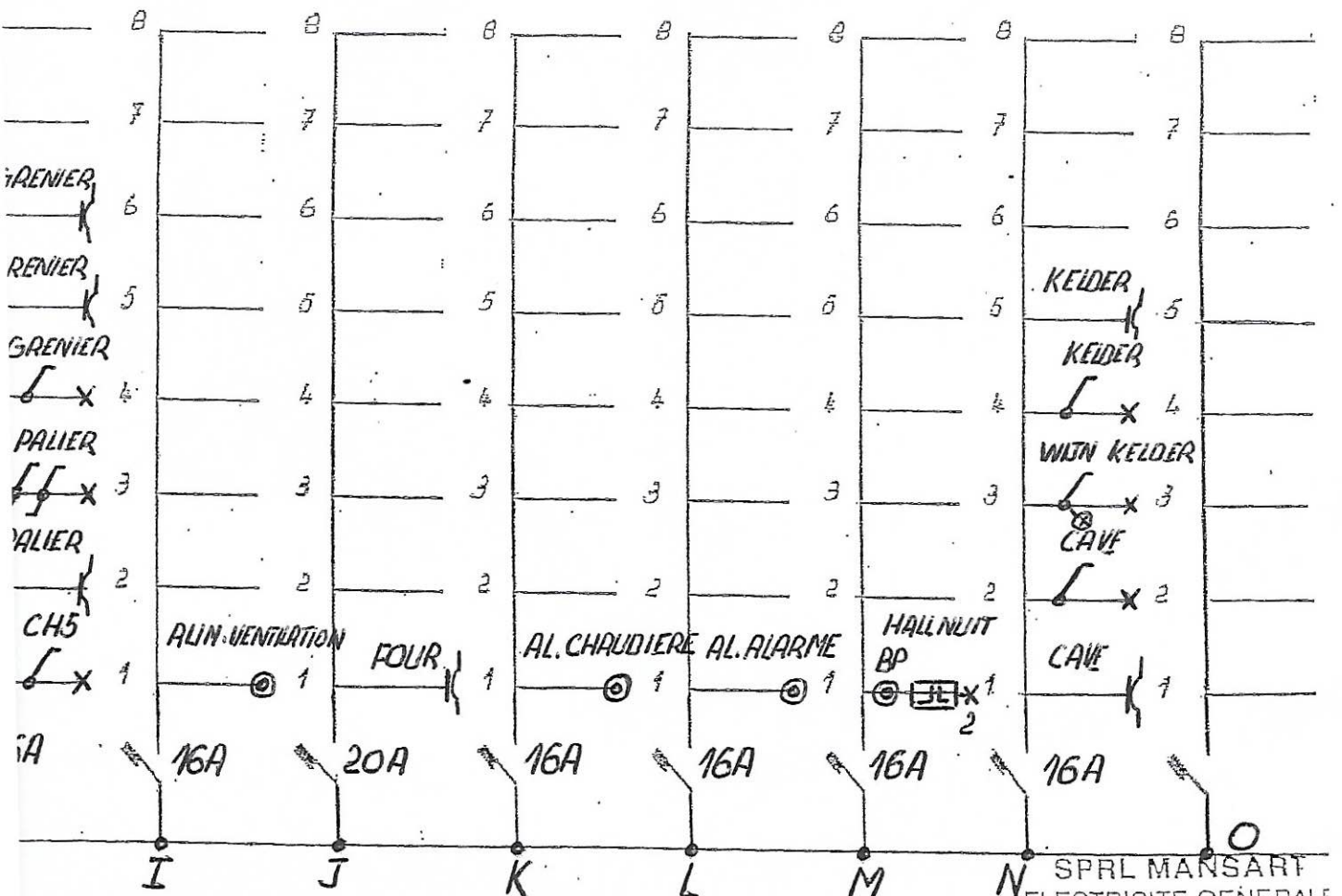


63A Δ 300



SONOVI
SINT PAULUSLAAN
TERVUEREN

SPRL MANSART
ELECTRICITE GENERALE
Rue des Heris Droits, 54 - 6280
Tél. 071.50.26.18 - P. 071.50.26.19
TVA BB 455.731.24



SPRL MANSART
ELECTRICITE GENERALE
Rue des Heris Droits, 54 - 6280 GERPIJ